

REUNION du 30 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur CLAVERIE Claude, Président,

PRESENTS : Mmes ALLAER Véronique remplacée par sa suppléante CASTAING Christelle, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, PEROTTO Aline, MM. AUGUSTIN Philippe, BOUÉ Henri remplacé par son suppléant BARRERE Gérard, BEYRIE Jean-Paul, BRET Philippe, DAUGA Benoît, DUFOUR Philippe, DUSSEAU Sylvain, LACANNE Jean-Baptiste, LAMBERT François remplacé par son suppléant CLERC Benjamin, LAPEYRE Bernard, MINGUANT Erwan, ROUMAT Max, ROUSSE Jean-François, SOLANS Raymond, VARGA Pierre, ZAGO Jean-Pierre.

ABSENTS - EXCUSES : Mme AUGUSTE-MERCADIER Karine, MM. BALLERINI Francis, BARRERE Etienne, BAUDOUIIN Alexandre, BAYZE Jean-Claude, DULONG Pierre, GIACOSA Patrick.

Monsieur GIACOSA Patrick a donné procuration à Monsieur DAUGA Benoît.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse.

Ordre du jour :

- Service assainissement collectif – Présentation du rapport du délégataire – Année 2020
- Service eau potable – Présentation du rapport du délégataire – Année 2020
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021
- Désignation commission de délégation des services publics
- Service assainissement collectif – Décision modificative du budget n°1
- Service assainissement collectif – Demande aide paiement facture
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant la parole à Monsieur DUFOUR, Maire de la Commune de Béraut, qui accueille les membres de l'Assemblée.

1) Service assainissement collectif – Présentation du rapport du délégataire – Année 2020

Monsieur le Président donne la parole à Mme FOURES et MM. CASTELNAU et ROCHE représentant le délégataire SUEZ EAU FRANCE pour la présentation du Rapport du délégataire (RAD) 2020.

Il en ressort les éléments suivants :

- conformité des services
 - Valence sur Baïse : le système est conforme mais fortement impacté par les eaux claires parasites et 3 crues survenues en 2020
 - Condom : le système est également conforme, impacté par les eaux claires parasites, le diagnostic permanent a été réalisé ainsi que le relevé de tous les émergents (regards...)
- exploitation 2020 marquée par la crise sanitaire avec une activité réduite sur les contrôles de branchements pour vente et sur les obligations contractuelles reportées intégralement sur les exercices à venir

- les rendements épuratoires sont bons
- travaux de renouvellement effectués :
 - armoire électrique Poste de refoulement (PR) de Maridan – Route d'Eauze Condom
 - armoire électrique Poste de refoulement (PR) Gendarmerie – Valence sur Baïse
 - STEP Condom : vis de transfert d'évacuation des sables et préleveur entrée et sortie
- bilan financier : le contrat est déficitaire, une discussion avec le Syndicat est en cours afin d'intégrer, notamment, la sortie du pré-traitement de Fermiers du Gers du périmètre de la concession et la baisse des recettes correspondant à une amélioration des rejets de cet industriel
- perspectives:
 - évolution règlementaire :
 - ~ l'analyse des risques et défaillances du système de Condom devient obligatoire
 - ~ le diagnostic périodique des systèmes d'assainissement, accompagné d'un plan de zonage et de travaux remplace le schéma directeur. Il doit être réalisé tous les 10 ans avec une échéance au 31 décembre 2021. Le schéma directeur du service de Condom a été réalisé en 2014, il est nécessaire de vérifier auprès des services de la DDT si cela peut reporter cette obligation à 2024.
 - lutte contre les eaux claires parasites
 - travaux
 - ~ réhabilitation du PR Barlet – Condom
 - ~ génie civil du PR Avenue des Mousquetaires – Condom
 - ~ pose de bacs à graisse chez les restaurateurs
 - ~ recensement des réseaux sur parcelles privées
 - ~ traitement de la problématique de l'H2S

Questions et remarques :

- le trop-plein situé quartier Sainte Claire est évoqué à part en raison de sa capacité inférieure aux autres déversoirs
- la pluviométrie 2017 est à corriger en valeur 662.2 (la donnée indiquée est la somme des deux anciens contrats)
- la donnée « inspection réseau » est à corriger en 3 241,65 ml
- fonctionnement des PR
 - PR de Maridan – Condom : l'augmentation du nombre d'heures de fonctionnement est due à la modification de l'armoire électrique
 - PR Pasteur – Condom : problématique des lingettes, une communication ciblée a été effectuée il y a plusieurs années, apparemment à renouveler
 - PR Gendarmerie – Valence sur Baïse : forte augmentation des heures de fonctionnement due au désamorçage fréquent de la pompe
 - PR HLM – Valence sur Baïse : présente une consommation électrique beaucoup trop élevée pour le volume traité due à une inversion par ENEDIS avec le compteur électrique de la STEP

- plusieurs données 2019 relatives aux boues sont à rectifier (apports extérieurs, production et évacuation) ainsi que le tarif au 01/01/2021 de la part variable du délégataire dans le chapitre relatif au prix du service

Monsieur le Président remercie les intervenants pour leur présentation.

2) Service eau potable– Présentation du rapport du délégataire – Année 2020

Monsieur le Président donne la parole à MM. BERNAT, ASSIBAT et MAZET représentant le délégataire VEOLIA EAU pour la présentation du Rapport du délégataire (RAD) 2020.

Il en ressort les éléments suivants :

- personnel : 4 agents sont dédiés au service, assistés de 2 agents basés à Auch et d'un responsable basé à Ibos
- réseau : les 620 km de réseau sont divisés en 33 secteurs
- données clientèle :
 - le nombre de demandes d'abonnement est stable
 - on note une augmentation du volume vendu de 30 000 m³
 - le service clientèle a traité 6016 demandes pour 5 995 abonnés : ces données sont supérieures à la moyenne (0,7 par abonné) cependant, la majorité des saisines par internet était liée à la situation sanitaire, cela devrait donc diminuer en 2021
- qualité de l'eau
 - 100 % de conformité des analyses microbiologiques
 - 51,4 % de conformité des analyses physicochimiques : lié à la problématique des pesticides, la concentration dans la Baïse est forte mais reste en dessous des limites de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail).
- rendement : en augmentation depuis 2018, conforme aux obligations Grenelle
 - donnée générale : rendement de 74,5% (objectif rendement Grenelle : 65,78%)
 - données par service
 - ~ Condom : 75,5%
 - ~ Cassaigne : 87,10 %
 - ~ service de Brunet : 71,0%
 - les obligations contractuelles portent sur l'indice linéaire de perte : il est en baisse à 1,34 m³/km/jour, les objectifs contractuels sont remplis
 - ceci est rendu possible par le traitement des fuites (105 km ont été inspectés soit 20% du linéaire de réseau), la sectorisation avec pose de débitmètres télégerés pour le repérage des secteurs fuyards, et la gestion du patrimoine avec le renouvellement par la Collectivité de 1 275 ml de canalisations
- propositions d'amélioration
 - équipement des réservoirs dans le cadre de la protection des périmètres de captage
 - sécurisation de l'accès aux réservoirs

- traitement de l'évacuation des eaux de lavage du réservoir de Mahourat – Condom
 - renouvellement des canalisations en amiante-ciment
 - renforcement de la sectorisation des réseaux
 - équipement de comptage sur les bornes incendie afin d'identifier précisément les volumes prélevés
- compte annuel de résultat :
- les travaux à titre exclusif concernent le renouvellement du charbon actif sur l'usine de Portethény
 - les produits accessoires sont composés des frais d'accès au service, des frais de facturation de la redevance d'assainissement collectif et des frais de relance
 - l'augmentation des charges de sous-traitance est due, notamment, au renouvellement du charbon actif sur l'usine de Portethény
 - on note également une augmentation des charges dues à la contribution aux services centraux et aux créances irrécouvrables

Le contrat se porte bien au niveau technique, moins au niveau financier.

Questions et remarques :

- Monsieur Clerc demande une explication sur la différence entre les volumes produits et les volumes mis en distribution qui conditionne le calcul du rendement de l'usine : il s'agit d'enlever / identifier les besoins en eau des usines (lavage des filtres...)
- Un rendement de 75% pour un réseau rural comme celui du SIAEP est un rendement élevé pour ce type de service.
- inventaire des réseaux : données longueur de distribution en diminution par rapport à 2019 en raison de l'abandon des anciennes canalisations de refoulement de Mahourat
 - taux moyen de renouvellement des réseaux ne correspond pas aux données de la Collectivité car uniquement sur le nouveau contrat, donc sur 3 ans au lieu de 5
 - traitement des CVM : 2 dépassements ont été identifiés sur Terraube, les purges ont été mises en place en 2020 et 2021
 - indice d'avancement de la protection de la ressource : la donnée doit être ramenée à 60%
 - compte annuel de résultat : la variation de la part estimée sur consommation est en négatif de 130 705 €, elle correspond à la provision des recettes liées à l'exercice 2020 mais non facturées au 31/12, cette variation viendra en positif sur l'exercice suivant
 - facture type du service de Condom : l'abonnement du délégataire au 01/01/2020 doit être corrigé en 18,58 €

Monsieur le Président remercie les intervenants pour leur présentation.

3) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4) Désignation de la Commission de délégation des services publics

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la Commission de délégation de service public est compétente pour

- analyser les candidatures et émettre un avis sur les offres de délégation de service public
- donner un avis sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant initial des contrats de délégation.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner une commission de délégation de service public, distincte de la Commission d'appel d'offres et de la Commission consultative des services publics locaux. Cette commission est composée du Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (article L1411-5 Code général des collectivités territoriales).

Après appel à candidature, la liste suivante est présentée :

Membres titulaires :

- ✓ DAUGA Benoît
- ✓ BROCA LANNAUD Marie-Thérèse
- ✓ BOUÉ Henri
- ✓ LAMBERT François
- ✓ DUSSEAU Sylvain

Membres suppléants :

- ✓ DUFOUR Philippe
- ✓ ROUSSE Jean-François
- ✓ VARGA Pierre
- ✓ ALLAER Véronique
- ✓ ROUMAT Max

Résultat du vote :

Votants :	21
Blancs :	0
Exprimés :	21
Majorité absolue :	11

La liste présentée ayant obtenu 21 voix est élue.

La Commission de Délégation de service public est donc composée comme suit :

Membres titulaires :

- ✓ DAUGA Benoît
- ✓ BROCA LANNAUD Marie-Thérèse
- ✓ BOUÉ Henri
- ✓ LAMBERT François
- ✓ DUSSEAU Sylvain

Membres suppléants :

- ✓ DUFOUR Philippe
- ✓ ROUSSE Jean-François
- ✓ VARGA Pierre
- ✓ ALLAER Véronique
- ✓ ROUMAT Max

5) Service assainissement collectif – Décision modificative du budget n°1

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, dans le cadre du recouvrement des factures de redevance d'assainissement collectif, le Trésor Public a lancé de poursuites à l'encontre de l'homonyme d'un usager. L'extinction de ces poursuites nécessite d'annuler le titre relatif à cette recette et de le réémettre : ce titre ayant été émis en 2019, il doit faire l'objet d'une écriture d'ordre sur le compte 673. Rien n'ayant été prévu au budget sur ce chapitre, il convient de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Art 6231 – Chapitre 62 : Annonces et insertions	- 50,00 €
Art 673 – Chapitre 67: Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 50,00 €

Après discussion, le Comité syndical approuve ces propositions à l'unanimité.

6) Service assainissement collectif – Demande aide paiement de facture

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la saisine des services sociaux du Département pour l'octroi d'une aide au paiement d'une facture relative à la redevance d'assainissement collectif du service de BEUCAIRE pour un montant de 63,07 € en complément d'une aide du Fonds de Solidarité Logement. Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le SIAEP a décidé d'abonder un fonds de participation à hauteur de 0,50 € par an et par abonné des services gérés en régie.

Après discussion, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide au paiement de la facture présentée correspondant à la part restant à payer, à hauteur de 63,07 € maximum.

7) Questions diverses

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,
Claude CLAVERIE

